

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 20 septembre 2011
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. Christian HALLER	Président	
M. Christophe DEVENOGE	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		Mme Isabelle de PLANTA	
M. Jacques APOTHELOZ		M. Norbert FELLAY	Absent
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI	Excusée	M. Gilbert HUMBERT	
M. Antoine BARDE		M. Philippe GAILLARD	
M. Louis BOLDRINI		Mme Tania LEHMKUHL ADOR	Excusée
Mme Chantal BORDIER		Mme Florence PULIDO	
M. Christophe CHAPOTAT	Excusé	Mme Roberta RANNI	
M. Pierre-Yves DECHEVRENS			

Public : /

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 21 juin 2011.**
- 2. Communications du bureau.**
- 3. Rapport des commissions.**
 - a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 12 septembre 2011.
 - b. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 13 septembre 2011.
- 4. Projet de délibération.**
 - a. **Délibération N° 2.** Proposition relative à la délégation de la compétence au Maire pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation.
- 5. Proposition(s) du Maire et des Adjointes.**
- 6. Communication(s) du Maire et des Adjointes.**
- 7. Proposition individuelles et questions.**

M. le Président ouvre la séance à 20h.00, salue l'Assemblée et leur souhaite la bienvenue. Il prie de bien vouloir excuser les personnes mentionnées en page 1.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 21 juin 2011

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A la majorité (1 abstention de M. Jacques APOTHELOZ), **le procès-verbal de la séance du mardi 21 juin 2011 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

Point 2

Communications du bureau

Démission de Mme Tania LEHMKUHL ADOR

M. le Président informe de la démission de Mme Tania LEHMKUHL ADOR de sa fonction de Conseillère municipale et donne lecture du courriel qu'il a reçu à l'attention de l'Exécutif et des membres du Conseil, soit :

« Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers amis,

A l'heure qu'il est, je dors probablement sous tente à 4'500 mètres d'altitude sur le plateau tibétain et me prépare à contourner le Mont Kailash, sommet sacré par les quatre religions, cela c'était prévu.

Ce qu'il était moins, était que je déménage en ville de Genève aussi rapidement. J'ai commencé cet été à chercher un appartement, en pensant qu'avec la pénurie du logement que nous connaissons, que je mettrais beaucoup de temps à trouver quelque chose. Or, j'ai trouvé début août et libre de suite un logement et je l'ai donc pris. J'ai déménagé le 2 septembre dernier.

Selon la nouvelle législation en la matière, je ne peux siéger et non plus assurer de Présidence de commission, raison pour laquelle vous avez trouvé à l'ordre du jour l'élection du Président de la commission des finances (Ndlr : sera porté à l'OJ de la prochaine séance du CM).

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler au sein de la famille qui constitue le Conseil municipal d'Anières. J'ai apprécié nos discussions constructives, le mélange des idées et points de vue, mais surtout le respect et la convivialité et la bonne humeur de vous tous.

Vous allez me manquer, mais je suis convaincue que vous avancerez très bien, aussi sans moi.

Je vous souhaite bon vent dans tous les projets qui vous attendent ces prochaines années.

Je suis désolée de partir comme ceci, mais je viendrai assister depuis le banc public à la prochaine séance du mois d'octobre et je vous invite tous à une collation au carnotzet à l'issue de cette séance.

En attendant, je vous adresse toutes mes amicales salutations ».

Tania LEHMKUHL ADOR.

M. Jacques APOTHELOZ regrette comme tout le monde autour de cette table la démission de Mme Tania LEHMKUHL ADOR, bien qu'elle ait déjà annoncé son vraisemblable départ d'Anières et de ce fait la fin de son mandat.

En revanche, à ce jour, il n'a pas d'information sur le nom de la personne qui sera amenée à la remplacer au sein du Conseil municipal. La nomination pour la Présidence de la commission « Finances et aide humanitaire » sera sans doute discutée lors d'une prochaine séance.

M. le Maire ajoute qu'à la fin du mois de septembre, comme chaque mois d'ailleurs, le service des votations et élections passe en revue les Conseillers municipaux qui ont quitté la Commune pour laquelle il avait un mandat électif et les prévient que le service se chargera de contacter le 1^{er} des viennent ensuite pour connaître leur détermination sur ce mandat.

Tenant compte de l'annonce faite ce jour par le Président annonçant ladite démission, le bureau, par l'intermédiaire de la secrétaire du Conseil municipal informera le service des votations, afin que le remplacement de Mme Tania LEHMKUHL ADOR puisse s'organiser. Il faut formellement une démission ou l'acte de radiation par le service des votations et élections en cas de changement d'adresse pour engager cette procédure de remplacement.

M. le Maire propose que la nomination pour la Présidence de la commission « Finances et aide humanitaire » soit effectuée lors de la prochaine séance du Conseil municipal, à l'instar de ce qui avait été fait lors de la séance d'installation du Conseil municipal du lundi 6 juin 2011.

Opérations électorales 2012

M. Christian HALLER informe des opérations électorales 2012 et demande que les personnes intéressées à assurer le local de vote s'annoncent.

11 mars 2012	Votation populaire	Président	DEVENOGE	Christophe
		Vice-Président	DECHEVRENS	Pierre-Yves
22 avril 2012	Election de la Cour des comptes	Présidente	LAZZARELLI	Dominique
		Vice-Président	BARDE	Antoine
17 juin 2012	Votation populaire	Président	HALLER	Christian
		Vice-Présidente	BORDIER	Chantal
23 septembre 2012	Votation populaire	Présidente	PULIDO	Florence
		Vice-Président	GAILLARD	Philippe
14 octobre 2012	Votation cantonale sur la nouvelle constitution de	Président	HUMBERT	Gilbert
	la République et canton de Genève	Vice-Présidente	de PLANTA	Isabelle
25 novembre 2012	Votation populaire	Président	APOTHELOZ	Jacques
		Vice-Président	BOLDRINI	Louis

M. le Président remercie d'ores et déjà les Conseillers municipaux de leur disponibilité.

Elus communaux – Soirée d’information – Mercredi 21 septembre 2011 – Université de Genève

M. le Président rappelle la soirée d’information destinée aux élus communaux et qui a lieu à l’Université de Genève le mercredi 21 septembre 2011 de 28h.00 à 21h.00.



La R’vue – Sortie du Conseil municipal avec conjoints

M. le Président informe que sera à nouveau organisée la sortie à la R’vue genevoise, cette année avec les conjoints des Conseillers municipaux.

La date est fixée au mercredi 16 novembre 2011 (Ndlr : la soirée du 16 novembre étant complète, la sortie est prévue le vendredi 18 novembre 2011). Un dîner est prévu au restaurant des « Vieux Grenadiers » dès 18h.45. Un bus est prévu au départ d’Anières à 18h.00.

Un bulletin d’inscription sera envoyé à tous les membres du Conseil municipal, permettant ainsi de réserver les billets.



Soirée « Toscane » - Suite au voyage du Conseil municipal du 19 au 22 mai 2011

M. le Président informe qu’une soirée « Toscane » sera organisée le vendredi 4 novembre 2011 à la salle des sociétés du Clos les Noyers. Cette soirée est ouverte à tous, participants ou non au voyage, ainsi qu’à tous les nouveaux Conseillers municipaux qui le souhaitent.

A cette occasion, un dîner italien est prévu, ainsi que la diffusion du film souvenir de M. le Maire sur ce magnifique voyage.

Un bulletin d’inscription sera également envoyé à tous les membres du Conseil municipal.

Point 3 Rapport des commissions

- a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 12 septembre 2011.

M. le Président passe la parole à M. Jacques APOTHELOZ, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. Jacques APOTHELOZ informe que la commission s’est réunie le lundi 12 septembre dernier. En préambule, il tient à remercier Mme Sylvie BIFFIGER, procès-verbaliste, qui lui a fait parvenir une version provisoire du procès-verbal, lui permettant ainsi de faire son rapport ce jour.

M. le Président souligne toutefois, suite à cette nouvelle législature, que sur 9 commissaires, seule une seule faisait partie de cette commission lors de la précédente législature, soit Mme Corinne ALHANKO-BAUER.

M. l’Adjoint Pierre CHOLLET a présenté une rétrospective des travaux d’assainissement effectués durant la législature 2007-2011, soit :

- Les crédits d’investissements (assainissement et routes).
- Le plan des secteurs et lots d’assainissement réalisés, en cours, à exécuter.

Chemin des Avallons

M. l'Adjoint a ensuite évoqué le chantier en cours au chemin des Avallons, après avoir évoqué l'historique de ce dossier qui a débuté dans les années 50 déjà. Il a rappelé le vote de la délibération relative à l'ouverture du crédit d'investissement en avril 2009 (1'900'000 CHF), qui comprenait entre autres les travaux pour le captage des eaux de ruissellement, la réfection du chemin, la pose de l'enrobé, le t  l  r  seau et   clairage public.

Le chantier   tait relativement complexe et de nombreuses complications ont   t   rencontr  es durant les travaux.

Enfin, M. l'Adjoint a inform   de divers travaux compl  mentaires n  cessaires qui ont   t   r  alis  s pendant le chantier,   l  ments discut  s, communiqu  s, mais qui n'  taient pas int  gr  s dans le cr  dit initial. Il a donn   des explications claires, pr  cises et chiffr  es de tous ces   l  ments et la commission rendra ult  rieurement un pr  avis    l'attention du Conseil municipal pour une demande d'ouverture d'un cr  dit compl  mentaire pour cet objet.

A cet effet, une s  ance suppl  mentaire de la commission a   t   fix  e au mardi 27 septembre 2011, lors de laquelle il est   galement pr  vu la tourn  e des routes et chemins de la Commune.

Cimet  re

Des informations ont   galement   t   donn  es sur le dossier de l'extension du cimet  re dont les travaux vont d  buter prochainement.

Label « Cit   de l'  nergie »

M. l'Adjoint a eu le plaisir d'annoncer que la Commune avait obtenu le label « Cit   de l'  nergie » (ratio de 55 points sur 100) et qu'il se rendra    la remise de ce label le 28 septembre prochain    Berne.

S  curit   aux abords du foyer d'Ani  res – Chemin des Ambys

Ensuite, M. l'Adjoint a fait part de probl  mes de s  curit   aux abords du foyer d'Ani  res et des demandes en cours aupr  s de la Direction G  n  rale de la Mobilit   pour la r  alisation de travaux d'am  nagement – gendarmes couch  s - et de limitation de vitesse.

M. l'Adjoint ajoute qu'un projet d'un   clairage suppl  mentaire au chemin des Ambys est   galement int  gr      la demande.

M. le Pr  sident remercie M. Jacques APOTHELOZ pour son rapport.

b. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». S  ance du mardi 13 septembre 2011.

La Pr  sidente Mme Denyse BARBEZAT-FORNI   tant excus  e ce jour, M. le Pr  sident passe la parole    Mme Florence PULIDO, vice-Pr  sidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

Mme Florence PULIDO informe que la commission s'  st r  unie le mardi 13 septembre dernier.

Audition – Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM)

En d  but de s  ance, une audition   tait pr  vue des Travailleurs Sociaux Hors Murs. Un   ducateur sp  cialis   et un moniteur   taient pr  sents. Ils ont pr  sent   leurs actions et activit  s sur 12 communes d'Arve-Lac touchant les jeunes de 12    25 ans.

Leur r  le consiste    faciliter le lien social par leur pr  sence, stimuler la vie associative, motiver l'auto-organisation, ainsi que de la pr  vention. Pour aller    la rencontre des jeunes l   o   ils sont pr  sents, le besoin principal des travailleurs sociaux hors murs r  side principalement dans le projet d'acquisition d'un nouveau bus. Toutefois, ils rencontrent des difficult  s    trouver un financement pour ce v  hicule. Une discussion des commissaires s'  st poursuivie sur cette acquisition qui leur semble indispensable et qui pourrait   tre financ  e par les communes concern  es.

M. Louis BOLDRINI informe que les TSHM avaient   t   convi  s    la soir  e Cin  lac et avaient confirm   leur participation. Toutefois, ils ne sont pas venus. Il souhaite en conna  tre la raison et regrette cette attitude.

La secrétaire du Conseil répond avoir reçu un courriel le jour même informant de leur absence à Cinélaç pour des obligations professionnelles pour l'un et maladie pour l'autre, mais étant en vacances, sa messagerie n'est pas consultée tous les jours, raison pour laquelle elle n'a pas pu transmettre ce message à temps voulu à M. Louis BOLDRINI. Toutefois, le jour de la commission, ils ont réitéré leurs excuses, sachant que le message n'avait pu être transmis.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER regrette vivement que les TSHM n'aient pas pu participer à cette soirée, permettant ainsi une rencontre avec les jeunes de la Commune.

Aide sociale en Suisse

La commission a ensuite parlé de l'aide sociale en Suisse et M. le Maire a proposé la création d'un fonds permanent alimenté annuellement à hauteur de 0,1 % des charges de fonctionnement, comme celui qui existe pour l'aide humanitaire à l'étranger.

Les membres de la commission ont voté à l'unanimité de projet de création d'un fonds permanent pour l'aide sociale en Suisse.

Mérite aniérois - Règlement

Les commissaires ont discuté du mérite aniérois rappelant qu'il a pour but de faire connaître une action qui porte en avant les couleurs de la Commune. A l'issue des débats, les membres de la commission ont préavisé, à l'unanimité, l'abrogation du règlement du mérite aniérois, arguant qu'il était obsolète en de nombreux points et que chaque dossier présenté serait évoqué en commission. Seule la date butoir du 31 décembre de l'année a été confirmée.

M. le Maire constate l'étonnement de certains membres du Conseil municipal suite à cette annonce. Le règlement du mérite aniérois a été rédigé en 1989 et son application change législature après législature par de nouvelles conditions d'attribution. Ce règlement étant tellement épuré qu'il ne sert à rien et la commission « Sociale, culture et loisirs » a donc préavisé son abrogation et soumet ce jour ce préavis au Conseil municipal. Dorénavant, toutes candidatures peuvent être proposées à la commission pour le mérite aniérois jusqu'au 31 décembre de l'année et elle se prononcera souverainement selon les critères qu'elle aura défini.

M. le Président craint que sans règlement la tâche soit plus difficile pour attribuer ce mérite aniérois.

M. Serge SERAFIN confirme que ce règlement a été édulcoré au fil du temps et au final n'a plus vraiment de sens. La commission a convenu de définir le panel des dossiers qui peuvent être reçus, dans quel domaine (sportif, social, culture, humanitaire, etc.), les résultats. Il rappelle que plusieurs mérites peuvent être décernés la même année. Il a également été discuté la somme à donner ou non pour ce mérite, ainsi que dans quel cadre ce mérite pouvait être remis (Anières fête ses vendanges, apéritif des sociétés, 1^{er} août, etc.), mais que rien n'a encore été décidé à ce jour. L'objectif des commissaires est de rester très « ouverts » sur ce mérite et un article sera rédigé dans le prochain « Infos Anières ».

M. Jacques APOTHELOZ partage ce point de vue et rappelle que ce règlement avait été revu entre autres pour élargir ce mérite à d'autres domaines que le sport. L'étude des dossiers restera subjective et du ressort de la commission de savoir si la Commune souhaite récompenser un effort particulier, un résultat, ou encore une action dans le domaine culturel. Toutefois, ce règlement fixait deux contraintes, soit la présentation par un tiers et la remise des candidatures au 31 décembre. Pour lui, ce règlement a toute sa valeur, par des règles simples. Il craint également une certaine confusion au moment du traitement des dossiers, mais également des personnes qui souhaitent proposer une candidature.

M. Serge SERAFIN rappelle encore une certaine volonté de dynamiser ce mérite pour encourager les propositions de candidatures et l'article à paraître permettra aux habitants de mieux comprendre cette distinction.

M. Louis BOLDRINI pense que le mérite aniérois doit être décerné à une personne qui a fait connaître favorablement la commune d'Anières à l'extérieur et pour lui c'est ce principe qui doit être appliqué dans l'attribution de cette distinction et non juste un effort particulier sportif ou autre qui correspond dans ce cas plus à une récompense et non un mérite.

M. Louis BOLDRINI souligne que les commissions rendent des préavis qui doivent être confirmés par le Conseil municipal et demande si dans ce cas de figure souhaite cela s'applique et si non pour quelle raison.

M. le Maire répond que le Conseil municipal peut déléguer un pouvoir à une commission, comme cela se fait dans le cadre de l'attribution des aides sociales en Suisse et humanitaires. Le Conseil municipal a toutefois voté la ligne budgétaire, mais l'Exécutif a convenu de déléguer à la commission (Sociale et Finance dans les cas évoqués) pour la répartition des montants.

Pour répondre à Mme Corinne ALHANKO-BAUER, M. Serge SERAFIN confirme que le choix de la date de la remise du mérite aniérois doit encore être discuté en commission.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A la majorité (6 oui, 4 abstentions de Mme Chantal BORDIER, M. Antoine BARDE, M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Philippe GAILLARD, 2 contre M. Louis BOLDRINI, M. Jacques APOTHELOZ), **le Conseil municipal donne son accord pour abroger le règlement du mérite aniérois.**

Fenêtres de l'Avent – 3 fenêtres

Les fenêtres de l'Avent seront réorganisées cette année les 1^{er} – 8 et 15 décembre de 18h.00 à 20h.00.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI a proposé que la 1^{ère} fenêtre prévue le 1^{er} décembre soit organisée sous le porche de la mairie, par le Conseil municipal, ce qui a été accepté par les commissaires.

Noël de l'école – 20 décembre 2011

Cette manifestation est programmée le 20 décembre 2011. Il a été reconduit l'idée des conteuses pour tous les enfants, tenant compte de l'écho très favorable de l'an dernier.

Les 1P et 2P recevront un cadeau du Père Noël. Un petit groupe a été formé pour le choix dudit cadeau.

Fête de l'Escalade – 9 décembre 2011

Cette manifestation est prévue le vendredi 9 décembre 2011 avec une partie officielle ouverte à tout le Conseil municipal. La lecture des morts sera faite par la Présidente et la vice-Présidente de la commission.

M. le Président remercie Mme Florence PULIDO pour son rapport.

Point 4 **Projet de délibération**

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire informe que cette délibération est présentée chaque début de législature. Cette délibération vise à déléguer au Maire la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.

En revanche, si un doute s'avérait dans le cadre d'une demande de préavis, l'Exécutif garanti au Conseil municipal de soumettre le dossier pour étude.

Auparavant, les candidats étaient convoqués lors d'une commission, mais que l'aspect « tribunal » de cette démarche avait motivé les membres à déléguer cette compétence au Maire.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2

Proposition relative à la délégation de la compétence au Maire pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation

Vu la procédure de naturalisation pour les étrangers âgés de plus de 25 ans qui prévoit l'obtention pour ceux-ci d'un préavis communal,

Vu la modification, en juillet 1998, de l'article 30, alinéa 1, lettre x, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et de l'article 16, alinéa 2, de la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992

qui prévoit la possibilité pour le Conseil municipal de déléguer sa compétence en matière d'octroi du préavis communal pour les étrangers de plus de 25 ans au Maire,

Vu l'allègement de la procédure qu'entraîne cette délégation et son accélération en particulier lors de la pose estivale,

Vu que cette délégation est en tout temps révocable,

Vu la modification de la législation sur les naturalisations genevoises également intervenue en juillet 1998, qui prévoit un nouveau mode de traiter les dossiers de naturalisations et en particulier que les éventuels refus de naturalisation doivent être motivés,

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre x, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 16, alinéa 2, de la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide
Par 12 oui (unanimité)

De déléguer au Maire la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.

Point 5
Proposition(s) du Maire et des Adjointes

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Serge SERAFIN.

1. Bassy 8 & 10 – Projet de réhabilitation d'une maison villageoise et 2 parcelles attenantes

M. l'Adjoint rappelle que ce sujet a été traité par la commission « Urbanisme et constructions ». Il s'agit d'une demande d'autorisation de construire au 8 & 10 chemin de Bassy.

En préambule, il rappelle que les zones dites « villas » sont aussi régies par des normes en terme de densités, soit de 0,20 à 0,40 – dans le cas de projets dits « minergies » de 0,22 à 0,44. La densité se calcule par le cumul des surfaces de plancher hors sol, extra-muros, divisé par la surface de la parcelle ce qui donne un ratio de 0,20 à 0,40. Pour les villas individuelles, la contrainte est fixée à 0,20, pour les villas mitoyennes de 0,25 à 0,40.

La compétence de l'Exécutif s'arrête à une densité à 0,25 et 10 % supplémentaire pour « minergies ». Au-delà de ce taux, jusqu'à 0,40 et 10 % supplémentaire pour « minergies » le Conseil municipal doit être saisi de la requête et une prise de position par voie de délibération est obligatoire.

M. l'Adjoint présente le plan de situation :



M. l'Adjoint rappelle la date de la séparation entre Anières et Corsier, deux hameaux en 1858 et l'intégration pour la commune d'Anières du hameau de Bassy et de Chevrens. A l'époque, Bassy comprenait un château qui n'existe plus actuellement. Les seules traces qui restent du hameau sont les bâtiments existants faisant l'objet, entre autres, de la requête en autorisation de construire en vue de leur rénovation.

Le projet soumis prévoit de maintenir ce groupe de bâtiment, les transformer et de créer un agrandissement sur le côté chemin de Bassy. Le projet pour le reste de la parcelle a engendré beaucoup de discussions qui se résument par la division de la parcelle en créant une propriété et ensuite de diviser la parcelle en deux parties.

Lors du calcul des densités sur ces parcelles, il y a une densité supérieure à 0,40 pour une des parcelles tenant compte de sa taille. Lors de l'élaboration du plan directeur communal, la zone 5 a été abordée par le Conseil municipal en 2006, il n'avait pas été convenu de réaliser un règlement complémentaire à la loi

cantonale, mais de préserver pour cette zone un niveau qualitatif de la densité pour obtenir un habitat correct et non pas l'accumulation de villas contiguës.

M. l'Adjoint rappelle que le Conseil municipal n'a jamais octroyé une dérogation à 0,40. En règle générale, la commission a émis une recommandation, soit que le 0,30 soit possible, mais accepté de cas en cas selon le projet.

La commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du 4 octobre 2011, a émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour une densité globale sur l'ensemble des trois parcelles à 0,30 + 10 % « minergies, pour autant que des servitudes en faveur de la commune d'Anières soient créées pour garantir un aspect qualitatif en 5^{ème} zone et que cet acte soit subordonné à l'autorisation de construire, engageant formellement le promoteur.

M. Serge SERAFIN informe que les promoteurs ont fait rédiger le projet d'acte relatif aux servitudes en faveur de la Commune, en cosignatures avec l'Etat de Genève. Ce document confirme la volonté exprimée par les membres de la commission « Urbanisme et constructions ».

- Sur la parcelle No 6270 : réalisation de deux villas contiguës avec une limitation de hauteur. Densité 0,25.
- Sur la parcelle No 6269 : réalisation d'une villa individuelle. Densité 0,20.

Cet acte n'a pas encore été signé, car M. l'Adjoint attend du Conseil municipal, la confirmation du préavis proposé par la commission précitée.

Pour répondre à M. Christian HALLER, M. l'Adjoint précise que la signature de cet acte permettra de grever automatiquement ces parcelles au niveau du registre foncier et ressortiront en cas de projet ultérieur.

Globalement, pour le calcul, il faut prendre la totalité de toutes les surfaces, divisée par 0,33, cela représente x m² de plancher au total, qui ont été réparti sur l'existant et les deux autres projets. C'est d'ailleurs ce qui est instruit dans le projet d'acte demandé par la Commune.

Mme Chantal BORDIER demande si les projets sont déjà identifiés ou s'ils pourraient être amenés à être modifiés.

M. Serge SERAFIN répond que le projet n'est pas figé et c'est justement cet état de fait qui a provoqué les discussions au sein de la commission été amené à la volonté de demander au promoteur la signature d'un acte pour des servitudes permettant de garantir un aspect qualitatif dans cette zone. De ce même acte figure la cession gratuite de terrain en faveur de la Commune permettant la finition du chemin de Bassy.

M. l'Adjoint informe que la commission d'architecture cantonale a préavisé négativement le projet souhaitant la démolition du bâtiment existant. Dans son préavis la Commune va défendre sa volonté de maintenir cet ancien bâtiment, afin de conserver une traçabilité de l'histoire du hameau de Bassy.

M. Louis BOLDRINI constate avec véhémence qu'une nouvelle fois que les commissions cantonales (CU, CMNS) se mêlent d'architecture dans le village ou dans les hameaux sans respect des volontés et préavis discutés au sein de la commission et du Conseil municipal, voire même sans connaître la Commune et le regrette vivement. Il souhaiterait que la constituante donne quelques pouvoirs aux Communes relatifs à l'aménagement de leur territoire, entre autres.

M. l'Adjoint souligne toutefois que ces commissions n'émettent que des préavis à l'instar de la Commune et ajoute être délégué par le biais de l'ACG à la commission d'urbanisme.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS suggère de bien argumenté l'historique du hameau de Bassy qui intégrait à l'époque des villas romaines et que le bâtiment existant en faisait vraisemblablement partie, ce que confirme M. l'Adjoint.

M. Christian HALLER souhaite savoir, en cas de refus de la commission cantonale de conserver le bâti, si cela remet en cause l'acte signé entre la Commune et les promoteurs.

Si tel devait être le cas, le projet devrait être revu et la Commune amenée à rendre un nouveau préavis qui pourrait être dans cette situation négative.

M. le Maire attire l'attention du Conseil municipal sur l'importance de l'ordre de la procédure à suivre, soit la signature de cet acte portant sur les servitudes, permettant ensuite l'envoi du préavis favorable sur ce projet. L'Etat ne pourra plus revenir en arrière, car même s'il contredit le préavis de la Commune, les servitudes seront conservées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité (12 oui), les membres du Conseil municipal, donnent leur accord sur la proposition No 1, soit d'engager l'Exécutif pour la signature de cet acte relatif aux servitudes en faveur de la Commune, permettant ensuite l'envoi du préavis sur la requête en autorisation de construire No DD 104419-1 au 8-10, 10A, chemin de Bassy.

2. Projet de création d'une zone artisanale – Route de Thonon

M. Serge SERAFIN évoque le plan directeur communal et plus particulièrement le sujet relatif à la zone d'activités de la douane (pages 104 à 107 du PdCom – Novembre 2006), ainsi que sa fiche No 5 « *Créer une zone d'équipements et d'activités à la route de Thonon* », ceci dans un délai porté à 5 ans.

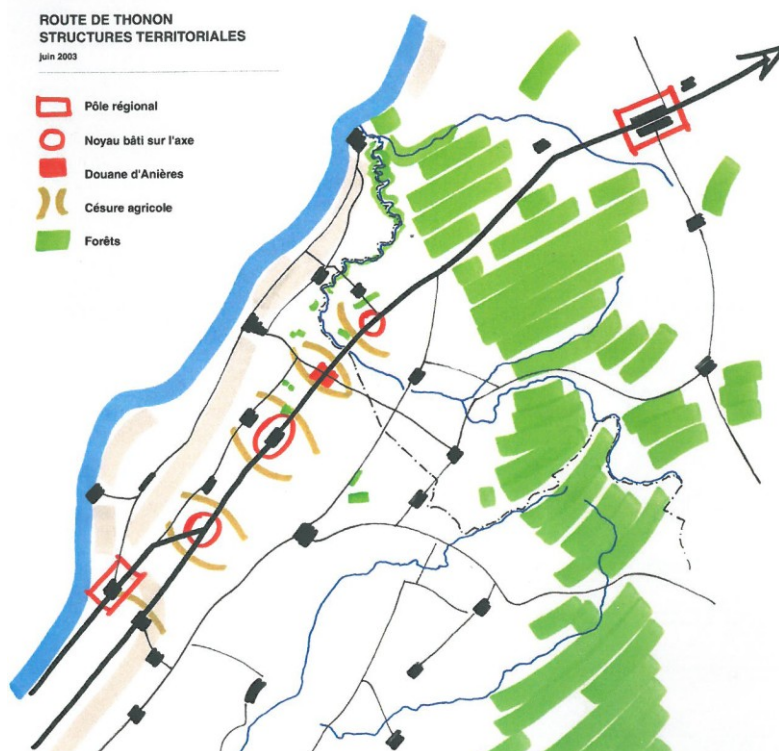
Fiche 5 :

OBJECTIFS

- Proposer un site susceptible d'accueillir des activités et des équipements.
- Examiner l'opportunité de créer un P + R.

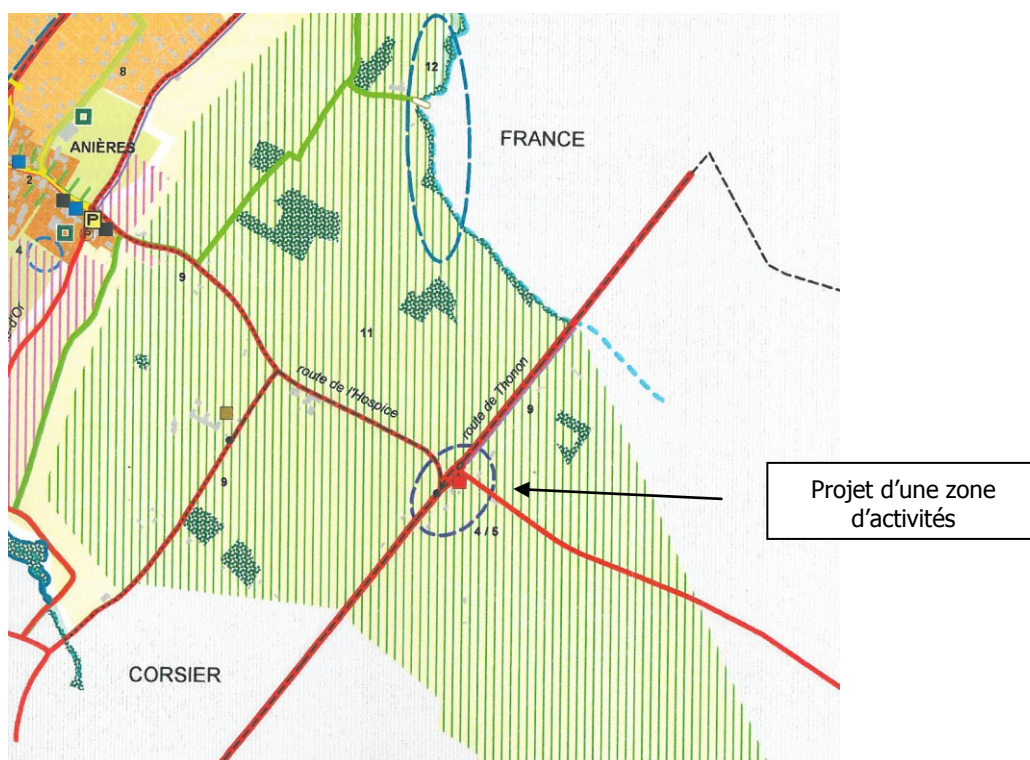
MESURES

- Evaluer les besoins.
- Lancer une étude de faisabilité



M. Serge SERAFIN rappelle que le PdCom a été approuvé en 2006 par le Conseil d'Etat sans remarques. Selon la loi de 2002, ce document devient force de loi qui engage la Commune et l'Etat à en respecter les

directives, comme celle mentionnée en page 32 – Options - point 4 « Constituer une zone d'activités à la route de Thonon » et page 34 - Images directrices - points 4, 5 « Gérer et planifier le développement des équipements communaux », « Créer une zone d'équipements et d'activités à la route de Thonon.



M. Serge SERAFIN propose au Conseil municipal de lancer une étude de faisabilité pour réaliser une zone d'activités sur la base de l'image directrice mentionnée dans le PdCom de 2006. L'objectif mentionné stipule que l'artisanat peut être conflictuel dans les villages (nuisances) mais participe à la vie communale et à la diversité de son tissu social et économique. Un petit noyau existe déjà à la douane (café, stations-service ..). Il pourrait à certaines conditions se développer pour accueillir des entreprises locales et des services intercommunaux. Cette éventualité ne va toutefois pas dans le sens du plan directeur cantonal, ce secteur étant situé en zone agricole et mal desservi par les transports publics.

M. l'Adjoint rappelle le projet en cours et bientôt réalisé du P + R à titre précaire (mesure de chantier liée aux travaux de la tranchée couverte de Vézenaz) se situe dans cette zone.

M. l'Adjoint cite les nombreuses demandes d'entreprises qui s'étaient annoncées lors de l'enquête effectuée en 2003 et celles reçues récemment qui souhaitent s'installer dans ce périmètre si le projet devait se réaliser.

L'Exécutif, tenant compte de la réalisation d'un P + R dans ce secteur et de la volonté inscrite dans le PdCom de 2006, propose au Conseil municipal de renvoyer cette proposition de réaliser une zone d'activités à la route de Thonon à la commission « Urbanisme et constructions » pour étude.

M. Louis BOLDRINI sait également que de nombreuses sociétés sont à la recherche de surfaces commerciales ou artisanales. Les locaux communaux de la voirie deviennent aussi exigus, entre autres pour les véhicules et engins divers. De plus, le Conseil municipal ayant eu la volonté de porter ce projet dans le PdCom lors de sa réalisation, il est de ce fait favorable au renvoi en commission.

Mme Isabelle de PLANTA demande quels domaines agricoles seraient concernés. Elle est plutôt favorable pour engager l'étude, mais s'interroge toutefois sur l'envergure de cette éventuelle zone industrielle, tenant compte de celle existante actuellement sur Collonge-Bellerive et la réflexion à mener sur les incidences au niveau du trafic routier sur la route de Thonon.

M. l'Adjoint montre sur le plan les parcelles susceptibles d'être intégrées dans ce projet (parcelle du P + R provisoire, propriété de la Commune et éventuellement celles adjacentes).

Il est confirmé à Mme Florence PULIDO que les propriétaires privés des parcelles vers celle du projet de P + R sont intéressés pour autant que la Commune en démontre la nécessité lors de l'étude de faisabilité.

M. Antoine BARDE approuve l'intervention relative à la volonté de mener une réflexion sur le trafic routier de cet axe, tenant compte du P + R à Anières mais également de celui projeté en France.

M. l'Adjoint confirme qu'une étude d'impact est déjà en cours au niveau du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et plus particulièrement du PACA (Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération).

M. le Maire informe avoir reçu un courrier de Mme la Conseillère d'Etat Michèle KÜNZLER que les négociations, s'agissant du P + R à Veigy, devraient aboutir d'ici la fin du mois de décembre 2011.

M. Jacques APOTHELOZ souligne l'intérêt de lancer le débat en commission sur ce projet de création d'une zone d'activités le long de la route de Thonon. Il se rappelle toutefois la réserve émise par l'Etat sur cette mention dans le PdCom, ceci d'autant plus qu'il s'agit de parcelles agricoles. Il se demande s'il ne serait pas judicieux, avant d'engager une étude, d'avoir un avis de l'Etat sur ce projet.

M. Serge SERAFIN confirme que des réserves d'usage avaient été émises par le Conseiller d'Etat de l'époque, M. Robert CRAMER. Il a profité d'une rencontre pour évoquer avec lui l'éventuelle volonté de la Commune de lancer ce projet et lui a paru conscient des développements nécessaires pour Genève. De ce fait, il lui a donné quelques conseils et suggéré de lancer une étude d'impact en bonne et due forme.

M. Serge SERAFIN a également pris contact avec la Fondation de la Pallanterie pour obtenir quelques pistes et comprendre la problématique foncière et de gestion d'un tel site.

Mme Isabelle de PLANTA attire également l'attention sur la problématique de la sécurité, ce que confirme M. l'Adjoint.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité (12 oui), les membres du Conseil municipal, donnent leur accord sur la proposition No 2, soit renvoyer à la commission « Urbanisme et constructions », le projet de création d'une zone d'activités le long de la route de Thonon, conformément à la volonté exprimée lors de la réalisation du PdCom d'Anières en 2006.

Point 6

Communication(s) du Maire et des Adjointes

M. le Président passe la parole à M. le Maire

Somalie – Aide humanitaire d'urgence

M. le Maire rappelle, avec l'accord du Président du Conseil municipal et de la Présidente de la commission, qu'une somme de 10'000 F a été versée à la Croix-Rouge suisse pour venir en aide aux habitants de Somalie, en raison de la catastrophe alimentaire sévissant dans la corne de l'Afrique. En date du 24 août 2011, M. le Maire a reçu un courrier de la Croix-Rouge suisse remerciant vivement la Commune de ce don.

La Poste d'Anières - Horaires

M. le Maire rappelle sa demande du 12 janvier 2011 à la Direction de la Poste à Berne pour une augmentation d'horaires d'ouverture pour Anières.

La Direction a adhéré à cette requête et dès le 1^{er} octobre prochain, la Poste d'Anières sera ouverte de 08h.00 à 11h.00 (au lieu de 10h.30) et de 15h.00 (au lieu de 15h.30) à 18h.00, soit 1 heure de plus par jour en semaine. Le samedi l'horaire de 9h.00 à 11h.00 est inchangé.

Projet d'un P + R à Anières – Parcelles DP5771, 6015/Filles 44, 46 – DD 104395-1

M. le Maire informe avoir reçu une réponse de Mme la Conseillère d'Etat Michèle KÜNZLER informant que les travaux de réalisation du P + R à Anières devraient débuter très prochainement pour être mis en activité fin octobre 2011. Le Conseil d'Etat a également remercié la Commune pour la mise à disposition de la parcelle à cet effet et la générosité des communes de CoHerAn.

Pour répondre à M. Christophe DEVENOGE, M. le Maire confirme que l'aménagement de cette parcelle pour ce P + R est simple, car après avoir réalisé quelques sondages du sol et analyse de la terre, un décapage sera fait et un revêtement constitué de « grave recyclé » sera posé.

M. le Maire souligne encore que la gestion et l'entretien (déneigement) de ce P + R sera assurée par la Fondation des Parkings.

De plus, des cars supplémentaires sur la ligne Evian – Genève ont été prévus comme mesures pour la circulation.

Sortie en bateau avec les Aînés – Jeudi 22 septembre 2011

M. le Maire rappelle aux Conseillers municipaux inscrits que la sortie en bateau avec les Aînés aura lieu le jeudi 22 septembre prochain. Le rendez-vous est prévu à 10h.45 du Débarcadère d'Anières pour un départ de la croisière à 11h.00.

Projet de mise en valeur de l'immeuble « Aux Cinq Colosses » - Création de logements sociaux

M. le Maire informe avoir eu un rendez-vous avec M. Roger SERVETTAZ qui l'a informé avoir trouvé une partie du financement. Il a obtenu des fonds élevés de la Fondation Wilsdorf, de la loterie suisse romande. La loterie romande a d'ores et déjà versé la somme de 750'000 F.

La loterie suisse romande a accepté d'augmenter de 250'000 F sa participation pour autant que les communes concernées participent au projet considéré d'utilité publique.

M. le Maire a donc sollicité l'ensemble de ses collègues des communes d'Arve et Lac de manière à connaître leur éventuelle entrée en matière pour une participation financière.

Il souligne que l'Exécutif a convenu de porter dans le projet de budget 2012 une somme de 150'000 F permettant ainsi de débloquer les 250'000 F de la loterie romande. Les communes Arve et Lac sont également prêtes à participer à hauteur de 150'000 F.

Ces participations permettront à M. Roger SERVETTAZ de limiter l'appel à la BCGe et aussi de limiter les frais de fonctionnement du futur foyer de jour. Le projet de base consistait, de par la création de logements, à financer le droit de superficie demandé par l'Etat. Ainsi, les revenus des locations lui permettront de payer ces droits, plutôt que d'augmenter les frais de fonctionnement du foyer de jour qui relèvent des communes d'Arve et Lac.

M. le Président passe la parole à M. Serge SERAFIN, Adjoint.

Commission « Urbanisme et constructions » - Séance du mardi 4 octobre 2011

M. l'Adjoint rappelle que la commission « Urbanisme et constructions » se réunira le mardi 4 octobre prochain. Un des points à l'ordre du jour sera le plan directeur cantonal 2030 – Genève 2030, dont chaque membre a reçu un exemplaire pour consultation.

Tous les Conseils municipaux du canton seront amenés à voter une résolution d'ici la fin de l'année 2011 sur cet objet.

GIAP – Restaurant scolaire

M. l'Adjoint informe avoir reçu une lettre de la responsable du GIAP, Mme Marie-Noëlle CLEMENTE. Les enfants et les animatrices remercient sincèrement la Commune pour la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire, convivial et lumineux, mis à leur disposition depuis la rentrée scolaire de septembre dernier.

M. le Président passe la parole à M. Pierre CHOLLET, Adjoint.

Label « Cité de l'Energie »

M. l'Adjoint rappelle que la Commune a reçu le label « Cité de l'Energie », après de longues séances en collaboration avec la commune de Corsier seulement, celle d'Hermance ayant renoncé à poursuivre la

démarche, pour élaborer un rapport présentant l'état des lieux de la Commune dans les domaines de l'énergie, des bâtiments, de la communication, des déplacements, etc.

Ce rapport permettra ensuite d'établir un programme de politique énergétique en vue d'engager des actions pour améliorer encore la performance dans ce domaine, actuellement à hauteur de 55 %, 50 % étant requis pour faire valoir le droit à ce label.

Ce label a été obtenu en juin 2011 et M. l'Adjoint se rendra à Berne le 28 septembre prochain pour le recevoir. Il convient maintenant d'engager de nouvelles actions pour gagner des points supplémentaires, sachant qu'une réévaluation a lieu tous les 4 ans.

Point 7

Propositions individuelles et questions

Déchetterie – Route de la Côte-d'Or

M. Louis BOLDRINI fait part d'un problème qui dure depuis plusieurs années, soit la déchetterie de la route de la Côte-d'Or. Régulièrement et plus particulièrement le week-end, l'aspect de cette déchetterie ressemble plus à une décharge publique à ciel ouvert. Bien que l'enceinte des containers terriers ne soit pas accessible le dimanche et selon un horaire la semaine, il a été posé 3 containers à déchets ménagers qui ont été placés à l'extérieur de ladite enceinte, plus un qui est retourné ... !

M. Louis BOLDRINI ne comprend pas les raisons de la pose de ces containers à ordures, accessibles à tout le monde et à n'importe quel moment comme ils sont en dehors de l'enceinte prévue de la déchetterie. La pose d'un seul container à ordures à l'intérieur du site pour permettre de jeter les cornets vides uniquement est logique, mais la situation actuelle n'est pas tolérable et entache la carte de visite de la Commune, ce qui lui semble inadmissible.

M. Louis BOLDRINI a également constaté que régulièrement deux enfants du foyer d'Anières au chemin des Ambys qui s'amusent à vider les sacs d'habits en les éparpillant par terre pour trier et repartant sans rien remettre en état. Il souhaite qu'une intervention soit faite auprès des parents ou du responsable du foyer pour attirer l'attention sur ce constat et y remédier.

M. Pierre CHOLLET reconnaît cette problématique et des efforts sont faits pour conserver la propreté des sites de déchetteries. Des containers supplémentaires ont été posés pour éviter la pose de sacs d'ordures en dehors du container existant, mais cela ne semble pas le meilleur moyen. L'idéal serait peut-être de déplacer le site de la Côte-d'Or.

M. le Maire tient à souligner qu'une réflexion sera menée dans le cadre du projet Poste, Mairie, local pompiers, etc. Malheureusement, certains comportements ne vont pas changer et le risque de placer moins de containers à ordures risquent d'inciter à les poser à côté de celui qui est plein et ce problème a été identifié à Anières, mais partout également.

M. Louis BOLDRINI ne remet pas en cause la volonté de tenir propre ce site, mais le problème de poser plusieurs containers en dehors de l'espace réservé à la récupération des déchets. Il propose de ne laisser qu'un container à ordures et de le placer à l'intérieur du site et non en dehors et de voir si la situation s'améliore.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS approuve l'intervention de M. Louis BOLDRINI et pense que l'idée de supprimer les containers mérite d'être engagée.

Pour M. le Président, il semble que le site de l'Aspergière ne rencontre pas ce genre de problème, peut-être parce qu'il est moins voyant.

M. Pierre CHOLLET prend note de cette intervention et un essai sera fait en ne plaçant qu'un container dans l'enceinte du site de la déchetterie à la Côte-d'Or.

FC CoHeran

M. Jacques APOTHELOZ rappelle la charte intercommunale CoHerAn signée par les trois Conseils municipaux en 2006. Un des sujets traités a abouti à la création du FC CoHerAn, fusion du Rapid'Anières et du FC

Hermancia. Les trois communes ont pris des engagements, il y a environ 2 ans ½, envers ce nouveau Club, en premier lieu pour leur donner des subventions leur permettant de développer le Club, le mouvement « Juniors », mais surtout celui de revoir les infrastructures, soit la réalisation d'un 2^{ème} terrain et la rénovation des vestiaires très vétustes.

M. Jacques APOTHELOZ informe que le FC CoHerAn débute sa 3^{ème} saison et comme rien n'a encore été fait, rappelle avoir proposé une résolution votée à l'unanimité par le Conseil municipal (Résolution No 4 du 23 juin 2009), adressée au Président du Conseil municipal de la commune d'Hermance, demandant d'engager les actions nécessaires à la modification de son plan directeur communal, permettant ainsi de normaliser la situation actuelle par la création d'une zone sportive et d'étudier l'opportunité de transférer cette zone sportive à une association intercommunale (CoHerAn) et de lancer les démarches de réalisation des terrains et des vestiaires du FC CoHerAn.

M. Jacques APOTHELOZ regrette vivement que la commune d'Hermance et plus particulièrement le Maire n'a rien fait, ne bouge pas. Les Conseillers municipaux n'ont aucune information sur l'avancement éventuel de ce projet et à tout simplement honte de cette situation, sachant qu'aucune réponse ne peut leur être donnée à ce jour. Les responsables du Club perdent espoir et ils sont confrontés à ces problèmes d'infrastructure au niveau du terrain et des vestiaires.

M. Jacques APOTHELOZ demande à l'Exécutif et aux membres du Conseil municipal délégués à CoHerAn d'intervenir auprès de la Commune d'Hermance pour faire avancer ce dossier.

M. le Maire remercie pour cette intervention et s'est renseigné auprès de la commune d'Hermance pour savoir si des démarches avaient été engagées pour la modification de leur plan directeur communal pour introduire la possibilité de l'extension du FC CoHerAn. Il lui a été répondu que la Commune n'avait pas eu le temps d'engager cette procédure.

M. le Maire rappelle avoir vu le Conseiller d'Etat Mark MULLER avec M. Serge SERAFIN, l'an dernier, et ont défendu ces deux projets. Tenant compte de l'inaction de la Commune d'Hermance, M. le Maire est scandalisé et a prévenu son collègue d'Hermance que la commune d'Anières allait engager des démarches pour un plan B, soit lancer un projet pour le FC CoHerAn sur Anières, s'affranchissant ainsi de la problématique d'Hermance si cette Commune n'entend pas réagir.

M. Jacques APOTHELOZ remercie pour cette information et demande quand ce plan B sera mis en œuvre et si les vestiaires pouvaient déjà être rénovés, avant le lancement de la procédure par la commune d'Hermance en vue du déclassement, tenant compte de l'urgence.

M. le Maire répond que le dossier relatif au plan B est en cours et des rendez-vous sont prévus avec des propriétaires de terrain sur Anières.

En ce qui concerne les vestiaires, M. Serge SERAFIN propose d'évoquer ce sujet à la prochaine commission « Urbanisme et constructions » du 4 octobre prochain.

M. Christian HALLER approuve l'intervention de M. Jacques APOTHELOZ et pense qu'il est important de trouver rapidement une solution pour ces vestiaires.

M. le Maire est d'accord sur les propos tenus, mais ne peut intervenir sur la commune d'Hermance et regrette que les Autorités ne prennent pas leurs responsabilités, raison pour laquelle il a été convenu d'engager ce plan B, qui sera évoqué en commission de l'urbanisme.

La Poste – Pose d'un Bancomat

M. Antoine BARDE demande s'il est prévu la pose d'un bancomat à la Poste.

M. le Maire répond que cela est envisagé dans le cadre du projet « Poste, mairie, local pompiers et immeubles d'habitation ».

Route de la Côte-d'Or – Interdiction de circuler le dimanche et les jours fériés

Mme Florence PULIDO informe que l'interdiction de circuler le dimanche et les jours fériés sur la route de la Côte-d'Or n'est souvent pas respectée. Elle demande si le panneau posé il y a quelques années pouvait être remis.

M. Pierre CHOLLET informe que des contrôles sont faits régulièrement par la Police et l'APM. Seule la pose de barrières pourrait s'avérer positive, mais cette solution n'est pas autorisée, l'accès devant être laissé libre pour les véhicules d'urgence et pour les habitants riverains de cette route.

Mme Chantal BORDIER rappelle la pose d'une banderole attirant l'attention sur l'interdiction de circuler et celle-ci était très dissuasive. Elle demande s'il est possible qu'elle soit remplacée.

M. Pierre CHOLLET répond que cette banderole ne résistait pas bien au vent et qu'il était très difficile à la faire tenir, raison pour laquelle elle a été enlevée.

Mme Roberta RANNI propose la pose de panneaux le long de la route.

M. le Maire suggère que pendant la période estivale, des vaubans soient placés au travers de la route, côté Anières et côté Corsier, avec un signal mentionnant l'interdiction de circuler.

Séance Noctambus – Lundi 10 octobre 2011 à 20h.00 à Nyon

Mme Florence PULIDO, en tant que déléguée pour « Noctambus » informe avoir reçu la convocation à l'Assemblée générale le lundi 10 octobre 2011 à 20h.00 à Nyon. Ayant la commission des finances ce jour-là, elle demande si un-e collègue pourrait la remplacer.

M. le Maire suggère d'attendre le procès-verbal de ladite séance et rappelle que les demandes du Conseil municipal au sujet de Noctambus ont été envoyées par courrier.

Mme Florence PULIDO rendra un rapport de cette séance sur la base du procès-verbal à une prochaine séance du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h.30

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :
